



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

**AVIS N° 13/2020  
du 9 novembre 2020**

**du Conseil d'administration  
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel  
relatif au renouvellement de la concession pour le service radiodiffusé à  
rayonnement international *RTL 4* de la s.a. CLT-Ufa**

Par courriel du 29 octobre 2020, le Service des médias et des communications a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le renouvellement éventuel de la concession pour le service radiodiffusé à rayonnement international *RTL 4* délivrée à la s.a. CLT-Ufa et venant à expiration au 31 décembre 2020.

Par ce courrier, le Service des médias et des communications demande à l'Autorité de lui signaler d'éventuels problèmes constatés lors de la surveillance des programmes.

Pour le service sous analyse, l'Autorité renvoie sur cette interrogation à sa décision ayant trait à une sanction de l'ALIA en relation avec le non-respect des dispositions légales, réglementaires ou ressortissant du cahier des charges par le fournisseur de service :

- DEC026/2020-P005/2019 du 19 octobre 2020 : violation des règles sur les communications commerciales.

Les problèmes rencontrés ne justifient pas aux yeux de l'Autorité un refus de renouvellement.

L'Autorité n'a pas non plus relevé d'autres obstacles qui seraient de nature à s'opposer au renouvellement de la concession.

Sous réserve des observations exprimées ci-dessus, l'Autorité n'a pas d'objection au renouvellement pour une durée laissée à l'appréciation du Gouvernement, en veillant à traiter tous les concessionnaires sur un pied d'égalité.



Autorité  
luxembourgeoise  
indépendante de  
l'audiovisuel

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 9 novembre 2020, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, président  
Valérie Dupong, membre  
Marc Glesener, membre  
Claude Wolf, membre  
Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit  
Président